



Nombre de conformité : 6 sur 6 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.



Valeurs mesurées : mini. : 18 °f - maxi. : 18 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau peu dure.



Valeurs mesurées : mini. : 3 mg/L - maxi. : 6 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées : mini. : 0,02 mg/L - maxi. : 0,03 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les
paramètres mesurés.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,3 NFU - maxi. : 9,7 NFU
Références de qualité maxi. : 2 NFU

Eau régulièrement turbide.

**Votre réseau : CRUSEILLES AVENIERES
appartient à : C C PAYS DE CRUSEILLES
est exploité par : C C PAYS DE CRUSEILLES**

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

- ◆ LE SAPPEY LES AVENIERES

Traitement : Votre eau est distribuée à partir de la station :

- ◆ CRUSEILLES TRAIT. UV AVENIERES

NOS CONCLUSIONS

**Eau distribuée en 2016 sur votre réseau de
bonne qualité bactériologique.**

**Des pointes de turbidité ont été enregistrées.
Celles ci peuvent présenter une gêne quant à
l'aspect de l'eau distribuée au robinet.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité
pour les autres paramètres analysés.**

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.